

Un employeur peut-il interdire l'enregistrement par ses employés de conversations au moyen de téléphone cellulaire?

1 octobre 2012

À l'ère des téléphones intelligents et de leurs applications de plus en plus sophistiquées, le contrôle d'un employeur sur ce que font ses employés avec leur téléphone cellulaire, alors qu'ils sont au travail, peut s'avérer difficile. Mais quel pouvoir un employeur a-t-il sur l'utilisation qu'un employé fait de son téléphone personnel? Peut-il en limiter ou en interdire l'utilisation dans certaines circonstances?